

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le douze décembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 27

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Attribution de l'allocation secours aux sapeurs - pompiers en retraite au titre de l'année 2025

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du 24 septembre 1993 portant extension de l'attribution de l'allocation dite « secours » allouée aux sapeurs-pompiers volontaires en retraite et à leurs veuves et revalorisant son montant trimestriel à 350 francs,
- Vu ses délibérations successives décidant, suite à la départementalisation du centre de secours, de proroger au titre de ces années le versement de cette allocation aux intéressés,
- Considérant qu'il convient de proroger le versement de cette allocation au titre de l'année 2025,
- Considérant que la collectivité attribue cette allocation à tous les sapeurs-pompiers volontaires ayant effectué au moins dix ans de service lorsque le centre de secours était sous compétence communale,
- Vu la liste des bénéficiaires de cette allocation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Décide, au titre de l'année 2025, le versement de l'allocation dite « secours » moyennant un montant trimestriel de 60 euros aux sapeurs-pompiers volontaires en retraite ou à leurs veuves conformément à la liste ci-annexée.

2 - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Clément VERGNE.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 16 DEC. 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 16 DEC. 2024

527 - 12122024

Liste des pompiers en retraite et de leurs veuves - Année 2025

- Monsieur Michel ACOSTA
- Monsieur Lionel ACOSTA
- Monsieur Claude BARRY
- Monsieur Guy BARRY
- Monsieur Daniel BARRY
- Madame Jean COURTEIX
- Monsieur Pierre CUEILLE
- Marie Louise COUDERT veuve COURTET
- Madame Gisèle Marie José ACOSTA veuve DANOVARO
- Madame Ginette MAUGENS veuve FAUCHER
- Madame Candide RAMOS veuve MONS
- Madame Claudette PERION veuve GUIGNARD
- Monsieur Bernard REGNER
- Madame Gisèle CAUDY veuve ROUX
- Monsieur Claude SOULARUE
- Madame Marinette Jeanne THIEYRE veuve CAILLARD
- Monsieur Patrick VALETAS
- Monsieur Albin VINCENT

Vu,

Le Maire,



Bernard COMBES